

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions\Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Building S-111, Rm C-114 101 Menin Rd. Garrison Petawawa Petawawa Ontario K8H 2X3

Bid Fax: (613) 687-6656

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

#### **Comments - Commentaires**

Veuillez adresser les demandes de renseignements à l'autorité contractante à cynthia.lamorie@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

# Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Supply and Services Operation Petawawa Procurement Building S-111, Rm C-114 101 Menin Rd. Garrison Petawawa Petawawa Ontario K8H 2X3

Date 2017-06	/ME
2017-06	/ME
2017-06	/ME
FMS No./N° \	/ME
rend fin	I
rend fin	l
	Time Zone Fuseau horaire
	Eastern Daylight Saving Time EDT
à: Bı	uyer ld - ld de l'acheteur
pe	t907
FAX No.	N° de FAX
(613) 68	37-6656
1:	
	pe

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
Vendor/Firm Name and Address				
Raison sociale et adresse du fournisseur	de l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sig	gn on behalf of Vendor/Firm			
(type or print)				
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/				
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	ctères d'imprimerie)			
Signature	Date			



File No. - N° du dossier PET-7-47012

# **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
1.1	BESOIN	2
1.2	COMPTE RENDU	
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	3
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	
4.1	Procédures d'évaluation	
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SU	
	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
6.2	BESOIN	
L'ENTE	REPRENEUR DOIT FOURNIR LES ARTICLES DECRITS A L'ANNEXE « A », BESOIN	ε
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
6.4	Durée du contrat	6
6.5	RESPONSABLES	
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	_
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.12	INSPECTION ET ACCEPTATION	
ANNEXE	E «A»	10
BESO	IN	10
ANNEXE	E «X »	12
LISTE	DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	Error! Bookmark not defined
ANNEXE	E « X » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	13
INSTR	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	13
ANNIEVE	E # V N DE LA DADTIE E DE LA DEMANDE DE COLIMISSIONS	EDDODI DOOKMADK NOT DECINED

Id de l'acheteur - Buyer ID
PET907
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION . ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Besoin

1.1.2 Pour la prestation, la livraison et le déchargement de 1 000 tonnes du produit des routes écologique au ministère de la Défense nationale (MDN), garnison Petawawa conformément à l'annexe A ci-joint.

La livraison des biens est requise en quatre (4) envois distincts. Voici le calendrier:

- (1) Trois cents (300) tonnes livrées d'ici le 14 août 2017.
- (2) Trois cents (300) tonnes livrées d'ici le 14 novembre 2017.
- (3) Deux cents (200) tonnes livrées d'ici le 9 janvier 2018.
- (4) Deux cents (200) tonnes livrées d'ici le 12 février 2018.

Tous les envois n'ont pas à être effectués à la date de livraison, mais ils doivent avoir été reçus d'ici la date de livraison. Les envois seront acceptés dans la semaine suivant la date de livraison.

L'État s'attend à attribuer un (1) contrat au terme de la présente demande de propositions.

L'exigence est détaillée en vertu de l'article 6: 2 des clauses contractuelles qui en découlent.

# 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.3 Accords commerciaux

« Le marché est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et des accords de libre-échange Canada-Pérou, Canada-Colombie et Canada-Panama. »

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

# 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

File No. - N° du dossier PET-7-47012

Id de l'acheteur - Buyer ID PET907 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

# 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission financière (1 copie papier)

Section II: Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier PET-7-47012

Id de l'acheteur - Buyer ID
PET907
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

## 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

## 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2014-11-27) Fluctuation du taux de change

#### Section II: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

## 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation financière

La somme du prix du lot de tous les articles sera le prix évalué du soumissionnaire.

Le prix de l'enchère sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables exclues, les droits de douane livrés, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens inclus.

#### 4.2 Méthode de sélection

## 4.2.1 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manguement aux termes du contrat.

# 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

PET-7-47012

Id de l'acheteur - Buyer ID
PET907
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\_travail/droits\_personne/equite\_emploi/programme\_contrats\_federaux.page?&\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

# 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

# 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 12 avril 2018.

#### 6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le à l'annexe A.

## 6.4.2.1 Instructions d'expédition - Délivré payé

Les marchandises doivent être consignées et livrées à la destination spécifiée dans le contrat:

Incoterms 2000 "DDP Livré Duty Payé" Garrison Petawawa.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

PET-7-47012

Id de l'acheteur - Buyer ID  $PET907 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## 6.5 Responsables

## 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Cindy Lamorie

Titre: Agent d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements Direction générale des approvisionnements Adresse : Edifice S-111, Garrison Petawawa

Téléphone : 613-687-6655 Télécopieur : 613-687-6656

Courriel: cynthia.lamorie@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

**6.5.2** Chargé de projet (Le chargé de projet pour l'offre à commandes est : [Note aux soumissionnaires: le Canada insérera les informations au moment de l'attribution du marché]

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

**6.5.3** Représentant de l'entrepreneur [Remarque à l'intention les Représentant : veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessous]

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable des demandes de nature générale :

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	
Suivi de livraison	
Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	
Numéro d'entreprise – approvisionnen	nent (NEA) :

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier PET-7-47012

Id de l'acheteur - Buyer ID PET907 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 6.6 Paiement

# 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix de lot ferme, selon un montant total de \_\_\_\_\_\_ \$. Note aux soumissionnaires: le Canada insérera le montant à l'attribution du marché.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

# 6.6.3 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

#### 6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

### 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

# 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

## 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

PET-7-47012

Id de l'acheteur - Buyer ID PET907 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois. (Remarque à l'intention des offrants : le cas échéant, le Canada inscrira le nom de la province ou du territoire indiqué par l'offrant dans son offre.)

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires <u>2010A</u> (2016-04-04) Conditions générales biens (complexité moyenne) ;
- c) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (Note aux soumissionnaires: le Canada insérera le montant à l'attribution du marché)

#### 6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

# 6.12 Inspection et acceptation

Le responsable technique est le responsable de l'inspection. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'Énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

## **ANNEXE «A»**

#### **BESOIN**

## **SEL DE LA ROUTE EN VRAC**

#### 1. Détermination

1.1 Le besoin vise la fourniture et la livraison de mille (1000) tonnes de sel de voirie traité en vrac qui sera utilisé comme produit de déglaçage des routes à la garnison Petawawa.

#### 2. Généralités

3.1 L'accès au site est assujetti à des restrictions, tel le déplacement de troupes, ou à d'autres règlements de sécurité, comme le prévoit les unités respectives. Toutes les mesures possibles doivent être prises pour permettre à l'offrant d'accéder aux zones de livraison en tout temps ; cependant, une activité du ministère de la ministère de la Défense nationale(MDN) pourrait parfois entraîner la fermeture de ces zones.

# 3. Exigences techniques

- Fournir et livrer un sel de voirie traité de qualité commerciale pour utiliser comme produit déglaçant à la garnison Petawawa.
- 3.2 Le produit de déglaçant doit empêcher la neige et la glace de se lier à toutes les surfaces des routes.
- 3.3 Le produit de déglaçant doit avoir une efficacité éprouvée à -14 C.
- 3.4 Le produit de déglaçant doit contenir un modificateur de viscosité qui lui permet d'adhérer A la chaussée lorsqu'il est épandu sans pré mouillage.
- 3.5 Le produit de déglaçant ne doit pas se lier ni s'agglutiner dans l'épandeuse ou le récipient d'entreposage.
- 3.6 Le produit de déglaçant doit être écologique et comprendre un inhibiteur de corrosion.
- 3.7 Le produit de déglaçant ne doit pas pénétrer les substances environnantes lorsqu'il est entreposé ou épandu.
- 3.8 Le produit de déglaçant doit être coloré et ne doit ni tacher ne décolorer la chaussée, la bordure de la chaussée et l'équipement.

### 4. Livraison

- 4.1 L'offrant doit prendre note que les livraisons ne seront acceptée qu'entre 7 h 30 et 1100 h et 11 h 30 et 15 h, du lundi au vendredi.
- 4.2 Le fournisseur doit donner un préavis de livraison de quarante-huit (48) heures aux Chargé de projet de génie avant que la livraison soit acceptée.
- 4.3 La personne-ressource autorisée pour confirmer l'acception et le déchargement de la

Id de l'acheteur - Buyer ID
PET907
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

livraison à la garnison Petawawa est la gestionnaire des installations, Kelly Russel (les coordonnées seront fournies à la date d'attribution du contrat).

- 4.4 Il y aura une exigence pour la livraison en zone avancée pour le déchargement dans les dômes de sel de la garnison.
- 4.5 L'emballage et l'expédition doivent être conformes aux normes de l'industrie relativement au traitement et à la manutention de sel de voirie en vrac à la destination définitive.
- 4.6 Tous les articles doivent demeurer sous la responsabilité de l'offrant jusqu'à ce qu'ils aient été livrés et acceptés. Les coûts relatifs aux pertes et aux dommages subis avant l'arrivée à destination seront assumés par l'offrant.
- 4.7 Un bordereau d'emballage indiquant le numéro de dossier du projet, la date de l'expédition et les quantités à livrer doit être inclus dans chaque envoi. Les emballages doivent porter la mention suivante : À l'attention du magasin à outils des Services de génie de l'Unité Ops Imm.
- Les Services de génie de l'Unité Ops Imm vérifieront la quantité et la qualité de toutes les livraisons dans les quarante-huit (48) heures et signaleront toute lacune, le cas échéant, à, l'offrant.
- 5.9 Aucune livraison ne sera acceptée si elle n'est pas accompagnée de fiches signalétiques clairement lisibles et les étiquettes de produit doivent être conformes aux normes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).
- 5.10 Ce produit doit être livré sur quatre (4) dates séparées au plus tôt :
  - (1) Trois cents (300) tonnes livrées d'ici le 14 août 2017 ;
  - (2) Trois cents (300) tonnes livrées d'ici le 14 novembre 2017 ;
  - (3) Deux cents (200) tonnes livrées d'ici le 9 janvier 2018 ; et
  - (4) Deux cents (300) tonnes livrées d'ici le 12 février 2018.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier PET-7-47012

ld de l'acheteur - Buyer ID  $PET907 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE « B »

# **BASE DE PAIEMENT**

## Prix

Tous les prix sont des prix fermes, tout compris, prix unitaires indiqués en dollars canadiens, destination FAB, incluant les taxes d'accise et les droits de douane canadiens, TPS en sus. La TPS n'est pas incluse dans les prix, mais indiquée séparément dans toute facture subséquente au contrat.

Quantité et date de livraison	Prix du lot ferme
Trois cents (300) tonnes déglaçant de route livrées d'ici le 14 août 2017	\$ /300 tonnes
Trois cents (300) tonnes déglaçant de route livrées d'ici le 14 novembre 2017	\$ /300 tonnes
Deux cents (200) tonnes déglaçant de route livrées d'ici le 9 janvier 2018	\$ /200 tonnes
Deux cents (200) tonnes déglaçant de route livrées d'ici le 12 février 2018	\$ /200 tonnes

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier PET-7-47012

Id de l'acheteur - Buyer ID  $PET907 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

# INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(	) Carte d'achat VISA ;
(	) Carte d'achat MasterCard ;
(	) Dépôt direct (national et international) ;
(	) Échange de données informatisées (EDI) ;
(	) Virement télégraphique (international seulement) ;
(	) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)